

Conditions Support Premium pour Partenaire Advanced d'OVH

Version du 13/09/2019

Article 1. Objet :

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions du Service de Support Premium pour Partenaire Advanced.

Le Support Premium pour partenaire Advanced complète les autres Services fournis par OVH au client en exécution du Contrat (les « Services »), et n'a pas vocation à s'y substituer.

Le Partenaire Advanced bénéficie du Support Premium pour partenaire Advanced pour l'ensemble des Services fournis par OVH au partenaire Advanced en exécution du Contrat.

Les termes commençant par une majuscule sont définis dans les conditions ci-dessous, ou à défaut dans le Glossaire OVH accessible sur le Site OVH.

Seul les Partenaires Advanced pourront souscrire au Support Premium pour Partenaire Advanced.

Article 2. Description du Support Premium pour Partenaire Advanced

Le Support Premium pour Partenaire Advanced permet au partenaire Advanced de bénéficier, en supplément des moyens de contacts mis à sa disposition dans le cadre du Support Standard OVH (boîte de dialogue, outil de gestion des tickets), d'une ligne téléphonique dédiée via laquelle celui-ci peut joindre des interlocuteurs privilégiés OVH pour ses différentes demandes techniques ou d'assistance (configuration de Services, accompagnement dans la gestion des commandes, etc.) pendant les heures ouvrées telles qu'indiquées sur le Site Internet OVH.

Les demandes du Partenaire Advanced sont prises en charge de manière prioritaire par rapport au Support Standard et Support Premium OVH, indépendamment du canal de communication utilisé.

Le Support Premium pour Partenaire Advanced est fourni en français et en anglais, et les prestations d'information concernant les Services sont fournies en heures ouvrées uniquement.

Les infrastructures OVH sont supervisées et maintenues en condition opérationnelle 365/24/7, Les informations relatives à la résolution des incidents sont disponibles sur le site Travaux.ovh.com.

Le Support Premium pour Partenaire Advanced est délivré conformément aux Conditions Générales du Contrat. OVH est soumis à une obligation de moyens.

Article 3. Activation du Service et accompagnement :

3.1 Intégration

A compter de la validation de la commande du Support Premium pour Partenaire Advanced, OVH prend contact avec le Partenaire Advanced afin de lui communiquer les coordonnées du support OVH pour Partenaires Advanced.

De plus, un accompagnement personnalisé est réalisé dans le but de présenter au partenaire Advanced :

- L'interface de gestion des Services OVH,
- Certains Services OVH (en fonction du besoin du partenaire Advanced),
- Les processus de facturation,
- Certains points spécifiques identifiés avec le partenaire Advanced en amont.

3.2 Accompagnement annuel

A la demande du Partenaire Advanced, OVH peut réaliser annuellement un suivi personnalisé des Services fournis.

Une revue de satisfaction du Partenaire Advanced ainsi qu'un plan d'amélioration.

Article 4. Conditions d'utilisation du Service

4.1 Procédure de sollicitation

Chaque demande ou déclaration d'Incident reçue donne lieu à l'enregistrement par OVH d'un ticket (ou « Ticket Incident ») suivant selon le cas, la réception du courriel du Client, la validation du formulaire dans l'Interface de gestion, ou la fin de l'appel téléphonique du Client. Le Client est informé immédiatement par courrier électronique de la création du Ticket Incident et du numéro correspondant. En fonction du niveau de sévérité de l'Incident, tel que défini dans le tableau ci-dessous, OVH s'engage à réaliser une première réponse par courriel et dans l'outil de gestion des tickets dans les délais indiqués sur le Site Internet OVH.

Le Client accède au statut et à l'historique de ses demandes et déclarations d'Incidents sur son Interface de Gestion.

En cas de déclaration d'un Incident, le Client s'engage à communiquer à OVH un maximum d'informations concernant le problème rencontré, afin de permettre la bonne réalisation du diagnostic.

A l'ouverture d'un Ticket Incident le niveau de sévérité est qualifié par OVH lors de sa prise en charge sur la base des éléments fournis par le Client au sein dudit Ticket.

CLASSIFICATION DES NIVEAUX DE SÉVÉRITÉ S1 à S5

URGENCE \ IMPACT	Haut	Moyen	Bas
	<i>Service interrompu Aucune solution de contournement disponible</i>	<i>Service dégradé Contournement existant via une action manuelle</i>	<i>Inconvénients sans impact sur les performances du service Contournement existant via une action manuelle</i>
Haut La situation se dégrade à un rythme alarmant	S1	S2	S3
Moyen La situation se dégrade lentement dans le temps	S2	S3	S4
Bas La situation est stable mais présente un potentiel de dégradation dans le temps	S3	S4	S5

4.2 Prise en charge des demandes de gestion des Incidents

Avant tout contact auprès des équipes Support Premium pour partenaire Advanced, le Partenaire Advanced s'engage à effectuer un pré-diagnostic sur les produits sur lesquels il a acquis les compétences OVH au travers des OVHcloud Partner Academy / Discovery for support team.

En cas de déclaration d'Incident, l'équipe du Support Premium pour partenaire Advanced procède aux investigations nécessaires afin d'identifier la cause du dysfonctionnement rencontré et établir un diagnostic.

Le Partenaire Advanced s'engage à rester en permanence disponible afin de pouvoir collaborer avec OVH au diagnostic et à la résolution de l'Incident, notamment en lui fournissant toute information complémentaire, et en procédant à tous les tests et vérifications nécessaires, y compris sur les services de ses propres clients.

Dans le cadre de la gestion des Incidents, OVH et ses Sociétés Apparentées sont expressément autorisées par le partenaire Advanced à se connecter aux Services du Client, tant au niveau matériel que logiciel, et à effectuer toute opération nécessaire à l'élaboration du diagnostic.

OVH s'engage à tenir le Partenaire Advanced informé de l'état d'avancement des opérations.

Si OVH constate que ses Services sont disponibles et en bon état de fonctionnement, ou que l'incident ne relève pas de la responsabilité d'OVH, OVH en informe le Partenaire Advanced.

S'il apparaît que l'Incident relève de sa responsabilité, OVH finalise le diagnostic et travaille au rétablissement de la disponibilité des Services impactés.

Le diagnostic est établi par OVH en s'appuyant sur le pré-diagnostic établi par le Partenaire Advanced, par tous moyens, et notamment sur la base des échanges intervenus entre les Parties et des données du système d'information d'OVH (telles que données de connexion), lesquels, de convention expresse, sont recevables.

4.3 Limitations

Le Partenaire Advanced s'engage à ne pas recourir abusivement au Support Premium pour partenaire Advanced. OVH se réserve le droit de refuser de prendre en charge les demandes (hors cas d'Incidents) au-delà de la limite de 80 contacts mensuels.

En cas de dépassement de cette limite, le traitement des demandes par OVH pourra faire l'objet d'une facturation additionnelle.

Le Partenaire Advanced s'interdit notamment de (i) contacter ses interlocuteurs privilégiés pour tout service qu'il n'aurait pas contracté directement auprès d'OVH et (ii) mettre en relation les équipes du Support Premium pour partenaire Advanced avec ses propres clients ou tout autre tiers au Contrat. Le Support Premium pour partenaire Advanced n'a pas vocation à assurer la gestion des Services pour le compte du Partenaire Advanced. De même, sous réserve de toutes stipulations contraires prévues dans le cadre des Services, aucune prestation de support n'est assurée sur les Produits Tiers.

OVH se réserve la possibilité de refuser toute demande qui ne respecterait pas les dispositions qui précèdent.

Article 5. Durée

Le Support Premium pour Partenaire Advanced est souscrit pour une période minimum de douze (12) mois (la « Durée Initiale »). En cas de résiliation anticipée du Support Premium pour partenaire Advanced, le Partenaire Advanced reste tenu de s'acquitter du forfait dans son intégralité et ne peut prétendre à aucun remboursement à ce titre.

A l'issue de la Durée Initiale, la souscription au Service se renouvelle automatiquement par périodes successives d'un (1) mois (« Période(s) de Renouvellement »), sauf résiliation notifiée par l'une ou l'autre des Parties par courrier recommandé avec accusé de réception au moins quinze (15) jours avant la fin de la Durée Initiale ou de la Période de Renouvellement en cours.

Dans le cas où le Partenaire perdait son accréditation en tant que Partenaire « Advanced », il perdrait de facto la possibilité d'utiliser et de souscrire au Support Premium pour partenaire Advanced.

Article 6. Clause de non-sollicitation

Chacune des Parties renonce, sauf accord écrit préalable de l'autre Partie, à solliciter ou faire travailler, directement ou indirectement, sans l'accord préalable de l'autre Partie, tout collaborateur de cette dernière intervenant et/ou ayant intervenu au titre du présent Contrat, ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit.

Cette renonciation est valable pendant la durée du Contrat et pendant une période de douze (12) mois à compter de son expiration pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cet engagement, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant une indemnité forfaitaire égale aux douze (12) derniers mois de rémunération brute du collaborateur concerné, et ce même si la sollicitation initiale est formulée par ledit collaborateur.